



EXTRAIT N°83/2024 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 02 DECEMBRE 2024

Date de la convocation :
Le 25 novembre 2024

Nombre de conseillers municipaux
En exercice 33

En début de séance :
Présents 19
Procurations 6
Absents 6
Excusés 2

En cours de Séance :
Présents 18
Procurations 6
Absents 6
Excusés 3

L'an deux mil vingt-quatre, le deux du mois de décembre, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle des délibérations de la mairie de Saint-Joseph sur convocation, sous la présidence du Maire, M. MONPLAISIR Yan

PRESENTS :

Adjoints : M. ADELE Claude, Eliane Mme MIEVILLY, M. CRETINOIR Joël, Mme CATHERINE Marie-Lyne, M. CACLIN Laurent, Mme LAMIN Marie-Josée.

Conseillers municipaux : M. PALIX Pierre, Mme MARLIACY Danielle, Mme DUCADOS Anne-Caroline, M. BERNABE Cédric, Mme MENCE Marielle, Mme CARIN Jocelyne, M. ROSELET Jean-Christophe, M. ARETO Joseph, M. SAINT-HONORE Laurent, M. ATHANASE Rémy, M. ADELAIDE Michel, Mme FRANCOIS Francine

ABSENTS EXCUSES : Mme DUBO Corinne, (procuration à M. ADELE Claude), Mme LEGIEL Eliane, (procuration à M. ROSELET Jean-Christophe), M. NAPOLY Raymond, (procuration à M. PALIX Pierre), Mme CAVALIER-DOURE Sandrine, (procuration à Mme MARLIACY Danielle), Mme CARDOU Josiane (procuration à Mme LAMIN Marie-Josée), M. THELESTE Johan, (procuration à Mme DUCADOS Anne-Caroline), Mme RIERNY Sandrine, M. MARLET Camille,

ABSENTS NON-EXCUSES : M. CIDOLIT Bertrand, M. DELPHIN Laurent M. FERDINAND Thierry, Mme BEAUJOLAIS Marie-José, Mme OSTALIE MORVILLIER Marie Clarisse, M. MARLET Daniel.

ASSISTANTS M. Pascal QUIONQUION (DGS), Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante DGS), M. Steeve SAINT-ELIE (DGSA2), M. Victor VELAYE (Dirfin), Mme Rachel VALLERAY (DRH), Mme Elona KRISTO (DST), Mme Audrey LORDINOT (DSCVA)

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à seize heures et cinquante-cinq minutes et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme CATHERINE Marie-Line pressentie, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.

**GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU DANS LES ÉCOLES ET AMÉNAGEMENT DE
L'EAU POTABLE DANS LES BÂTIMENTS PUBLICS**

04 DEC. 2024

Contrôle de Legalité

Monsieur le maire expose :

Compte tenu des dernières péripéties engendrées dans les écoles, liées à la période de sécheresse de l'année 2023, la commune de Saint-Joseph a décidé de mettre en place un système de gestion de sa ressource en eau dans les établissements scolaires.

En effet, à la suite de la dernière période de Carême, les écoles de la ville ont subi des coupures d'eau qui ont rendu les conditions de travail du personnel et des élèves compliquées, et la restauration scolaire inopérante. Les mesures d'hygiènes minimales n'étant pas réunies, les écoles ont été fermées par décision du maire.

L'éducation étant un volet important pour l'édilité, il a été convenu d'installer des citernes de récupération d'eau de pluie dans les écoles de Bois du Parc, Durant, Henri MAURICE, Édouard MARCEAU, Presqu'île et de Morne des Olives afin de pallier les problèmes de gestion de l'eau et assurer une continuité de service durant ces périodes. Par la même occasion, afin de se conformer à la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC), il a été défini d'installer des fontaines d'eau potable dans les bâtiments publics tels que l'Hôtel de Ville, le Pôle Solidarités, le service technique, le Centre Culturel MARCÉ et l'AGORA SPORT.

Le plan de financement est établi comme suit :

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL en € (HT)				
Dépenses		Recettes		Taux
-Fourniture et pose de citernes de récupération d'eau de pluie	111 440,00	ÉTAT -CCT 2024	67 185,00	50%
-Location des fontaines	21 600,00	ODE -Office de l'Eau 2024	40 311,00	30%
-Raccordement des fontaines	1 330,00	VILLE -Autofinancement	26 874,00	20%
TOTAL	134 370,00	TOTAL	134 370,00	100%

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

D'APPROUVER le plan de financement présenté.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Joseph, le 02 décembre 2024

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le



Réserve de l'Etat, et par dérogation
2^{me} Adjoint
Elliane MIEVILLE